

## **Regroupement québécois contre les OGM**

**Octobre 2009**

### **Approbation du maïs SmartTax par l'Agence canadienne d'inspection des aliments**

En juillet dernier, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) approuvait la culture du maïs transgénique SmartStax de Monsanto et Dow AgroSciences pour fin d'alimentation animale et humaine. Cette approbation soulève de sérieux questionnements sur la réglementation et l'homologation des organismes génétiquement modifiés (OGM) au Canada.

### **Problèmes dans le processus d'approbation**

L'ACIA est responsable de l'approbation des nouvelles plantes génétiquement modifiées (GM) au Canada, tandis que Santé Canada doit vérifier leur innocuité lorsqu'elles sont destinées à l'alimentation humaine. Dans ce processus d'approbation, notons un premier problème venant du fait que l'ACIA est en conflit d'intérêt car elle relève du Ministère de l'agriculture. Elle a donc un double mandat, soit de réglementer et de promouvoir l'agriculture et le secteur de l'alimentation, incluant les biotechnologies. Par ailleurs, lorsque l'industrie présente une demande d'approbation d'un organisme GM, l'ACIA et Santé Canada ne font pas eux-mêmes de tests mais évaluent les données fournies et appartenant à l'industrie. Le gouvernement n'a même pas une méthodologie standard pour faire ces évaluations et se fie à la méthodologie de l'industrie. Le manque de transparence dans le processus d'approbation ne permet en aucune manière de vérifier si l'industrie répond aux exigences en matière de renseignements. De même, aucune ligne directrice ne prévoit une évaluation indépendante de la qualité des données ni de la validité du cadre expérimental de l'industrie.

### **Innocuité, directives internationales et principe de précaution**

En ce qui touche l'innocuité d'aliments GM, Santé Canada ne fera des tests de toxicité que s'il considère que l'aliment étudié est un « aliment nouveau » en utilisant le principe d'« équivalence substantielle ». Selon ce principe, on compare l'aliment GM à son équivalent traditionnel. En se fiant aux données de l'industrie, on considère un organisme GM comme « équivalent substantiel » si l'on suppose qu'aucun changement n'a été introduit à l'organisme à l'exception de ceux directement attribuables aux nouveaux gènes et que ces changements sont inoffensifs. Cette façon de faire est basée sur le principe faux et simpliste selon lequel un gène produit une protéine. Un organisme n'est pas simplement la somme de ses parties et on ne peut séparer les fonctions des gènes en des traits individuels. Les gènes fonctionnent ensemble dans un environnement complexe à l'intérieur des organismes et sont influencés par des facteurs externes.

Dans le cas du SmartStax, Santé Canada a même poussé beaucoup plus loin cette logique. Le SmartStax combine huit nouveaux gènes, dont six gènes insecticides et deux gènes de résistance à des herbicides, une première au Canada. Pourtant, Santé Canada n'a fait aucun test d'innocuité sous prétexte que le SmartStax n'est pas un « aliment nouveau », car les gènes ont tous été évalués individuellement dans d'autres cultures GM. La Commission

du Codex alimentarius des Nations Unies, qui élabore des normes alimentaires et lignes directrices internationales, fait pourtant explicitement mention d'aliments tels le SmartStax et prévoit leur évaluation. Dans sa *Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés à ADN recombiné*, le Codex stipule que des effets imprévus peuvent survenir, non seulement à partir de l'utilisation de végétaux issus de manipulations génétiques, mais aussi lorsque ces végétaux GM sont croisés entre eux selon les techniques classiques et finissent par combiner plusieurs traits GM. C'est le cas du SmartStax.

Nous ne connaissons pas les effets sur la santé de la consommation du maïs SmartStax qui combine huit nouveaux gènes. Et pourtant, Santé Canada a présumé de son innocuité et l'ACIA l'a approuvé. Le principe de précaution n'a pas, à l'évidence, été appliqué. Ce n'est pas parce qu'on ne connaît pas les effets négatifs sur la santé d'un produit que ce produit n'a pas d'effets, en particulier si aucun test n'a été fait. Le SmartStax pourrait se retrouver dans la chaîne alimentaire dès 2010 et comme les aliments GM ne sont pas étiquetés au Canada, les consommateurs n'auront aucun moyen de savoir s'ils en consomment ou non.

De plus, l'approbation du SmartStax constitue un dangereux précédent. Étant donné la manière dont Santé Canada évalue les aliments GM, en comparant les nouveaux avec ceux déjà approuvés, si le SmartStax n'a pas été considéré comme « aliment nouveau », on est en droit de se demander ce qui pourrait bien l'être à l'avenir.

### **Préoccupations environnementales, sociales et économiques**

Dans les cultures GM, une zone refuge obligatoire correspondant à 20% de la superficie cultivée permet aux insectes de s'y réfugier et contribue donc à ralentir la progression de la résistance des insectes aux cultures GM insecticides. Dans le cas du SmartStax et sans aucune explication, l'ACIA fait passer ce refuge de 20% à 5%. La dissémination du pollen et donc la contamination de culture non GM constitue également un problème environnemental très préoccupant qui a des répercussions économiques et sociales. En 2000, Monsanto a gagné son procès contre le producteur Percy Schmeiser, de Bruno en Saskatchewan, dont le champ de canola avait été contaminé par le canola GM résistant à l'herbicide Roundup. Ce que l'on retient de ce procès est que peu importe la manière dont la « technologie » s'est retrouvée dans son champ, elle appartient à Monsanto et le producteur doit payer des redevances. Le cas du canola est éloquent : il n'y a plus de canola biologique produit au Canada depuis 2003 à cause de la contamination à grande échelle par du canola GM. Un autre exemple tout à fait d'actualité est celui de la contamination du lin canadien par du lin transgénique dont la production est pourtant interdite au Canada depuis 2001. Cette situation provoque actuellement une impasse en Europe où les exportations canadiennes ont été bloquées et le prix du lin a enregistré une importante chute depuis l'annonce de la contamination. Il est également connu que les contaminations se font non seulement pour des plantes d'une même espèce, mais que des gènes peuvent être transférés à d'autres espèces semblables poussant à proximité.

Dans tout le dossier des OGM au Canada, nous constatons que le processus d'approbation est déficient et opaque. Il n'est ni adéquat pour protéger la santé ni pour protéger l'environnement. Les consommateurs sont quant à eux laissés dans le noir, n'ayant aucun moyen de savoir s'ils consomment ou non des OGM, sauf s'ils ont les moyens d'acheter des produits biologiques, qui sont eux-mêmes menacés à cause de la contamination.